

# Proposition de zonage Crasville



Rapport – Mars 2023

# 1. Contexte général

## 1.1. Contexte administratif

- Population<sup>1</sup> : **127 habitants**
- Nombre logements<sup>2</sup> : 56 logements dont 95 % de résidences principales, soit 53 logements
- Densité moyenne<sup>3</sup> : 2,4 habitants par logement
- Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

*Cf figure 1.*

## 1.2. Urbanisation

Le PLUi ne prévoit de future zone à urbaniser à dominante d'habitat sur la commune.

---

<sup>1 et 2</sup> : INSEE – données 2015

<sup>3</sup> En tenant compte du nombre de résidences principales

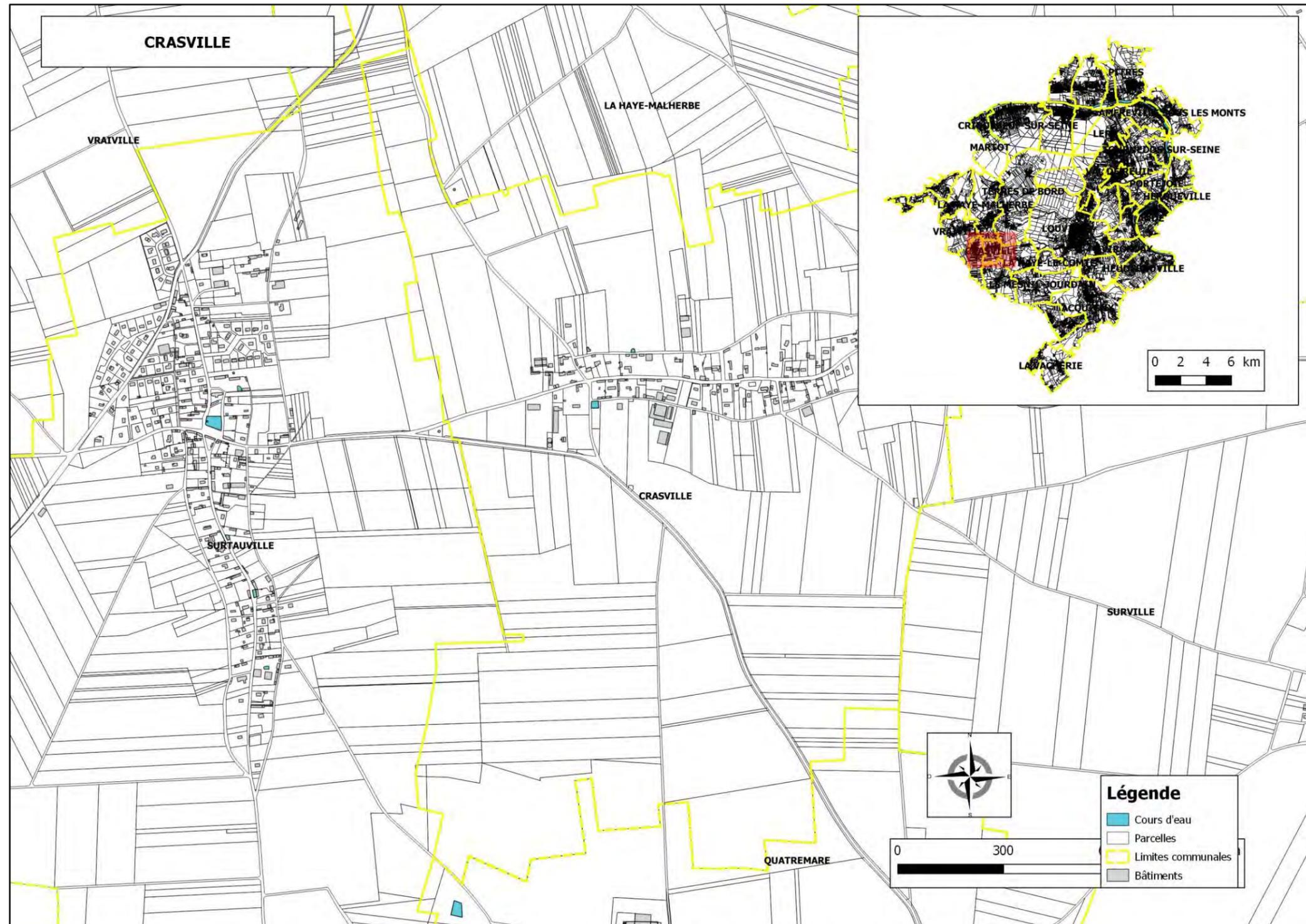


Figure 1 : Localisation de la commune sur le territoire (Réalisé par IRH à partir des données cartographiques transmises par la CASE)

### **1.3. Contexte artisanal-industriel**

7 activités agricoles sont présentes sur le territoire (céréales, élevage, lait, culture) et une entreprise, CAP SEINE est également recensée.

### **1.4. Bâtiments publics**

Seule une mairie est recensée sur la commune, assainie en non collectif.

### **1.5. Conclusion sur le contexte général**

Les flux semblent essentiellement de nature domestique sur la commune.

## 2. Contexte environnemental

### 2.1. Cours d'eau

Sans objet.

### 2.2. Zones naturelles

Sans objet.

### 2.3. Inondations

Sans objet.

### 2.4. Remontée de nappe

Sans objet.

### 2.5. Cavités souterraines

La commune compte 4 cavités, 3 ouvrages civils et une carrière.

*Cf figure 2.*

### 2.6. Captage AEP

La commune est concernée par les périmètre rapproché et éloigné du captage de Surtauville.

*Cf figure 3.*

### 2.7. Autres zones protégées

La commune est concernée par :

- Des alignements d'arbres à protéger,
- Des alignements architecturaux à préserver,
- Des périmètres de précautions appliquées autour des axes de ruissellement de la pluie

*Cf figure 4.*

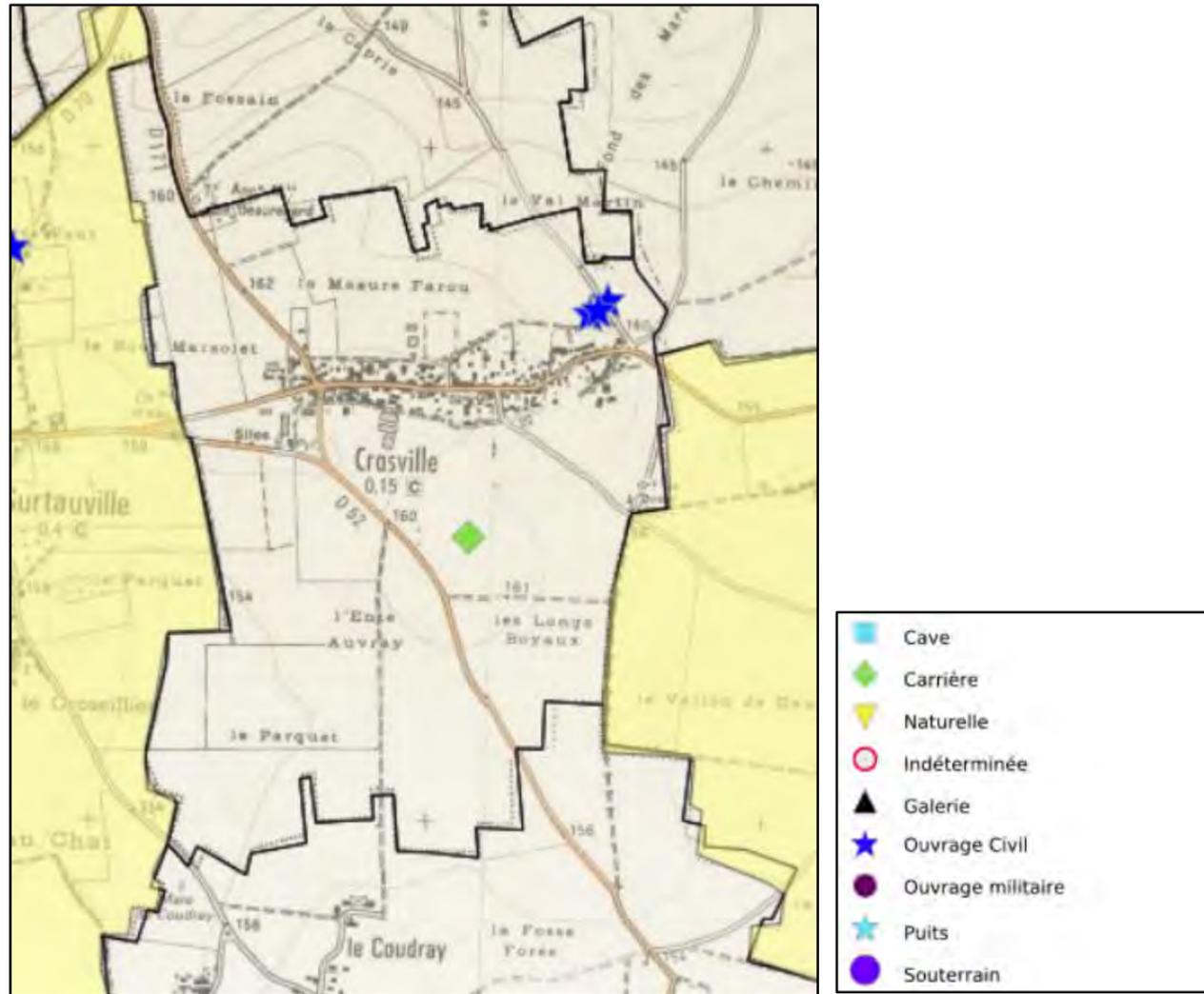


Figure 2 : Cavités recensées sur la commune (D'après géorisques.fr)



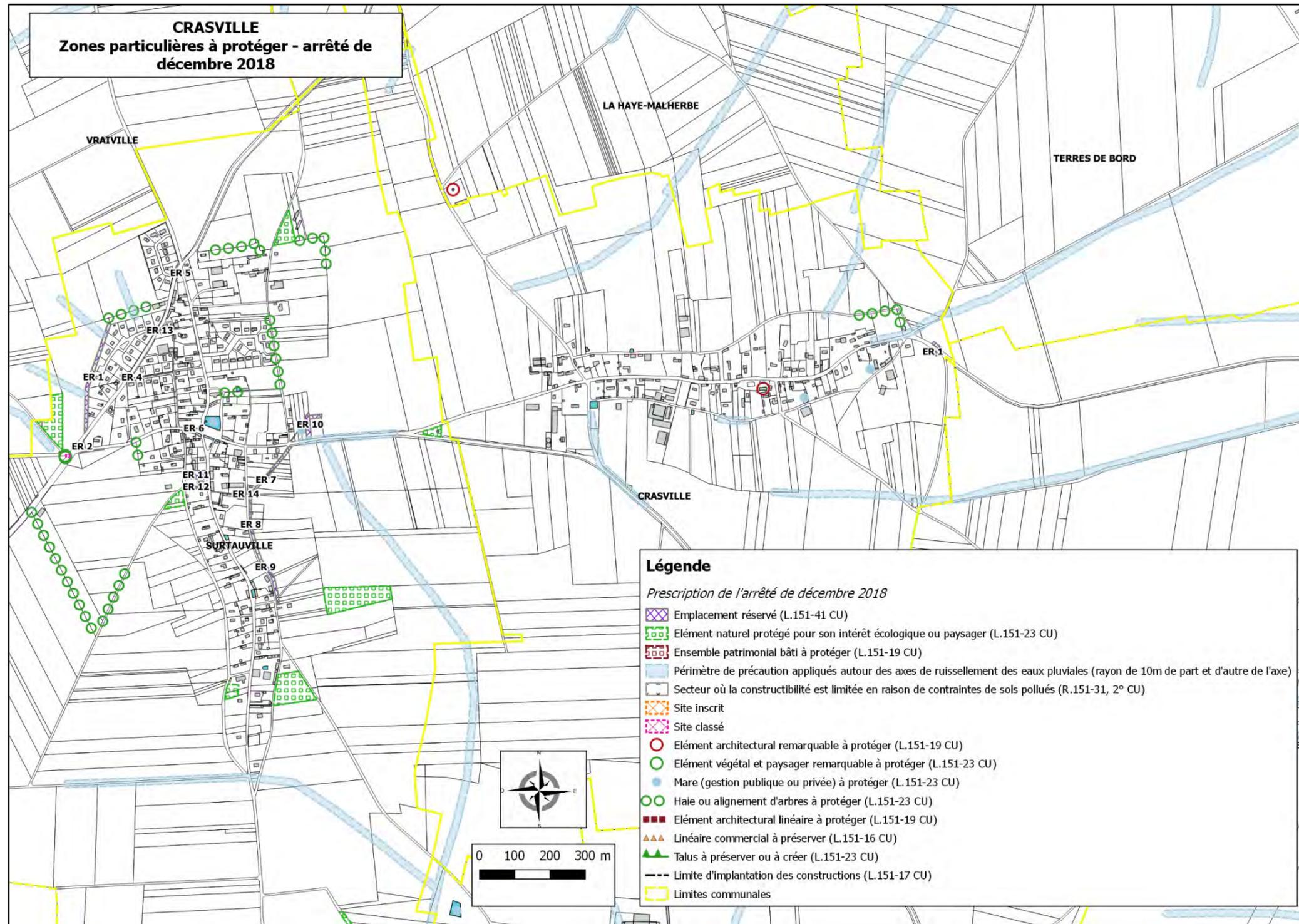


Figure 4 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

## 3. Assainissement existant

### 3.1. Zonage d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en décembre 2006 délibéré le 13 juillet 2007. L'ensemble de la commune est en non collectif.

*Cf figure 5.*

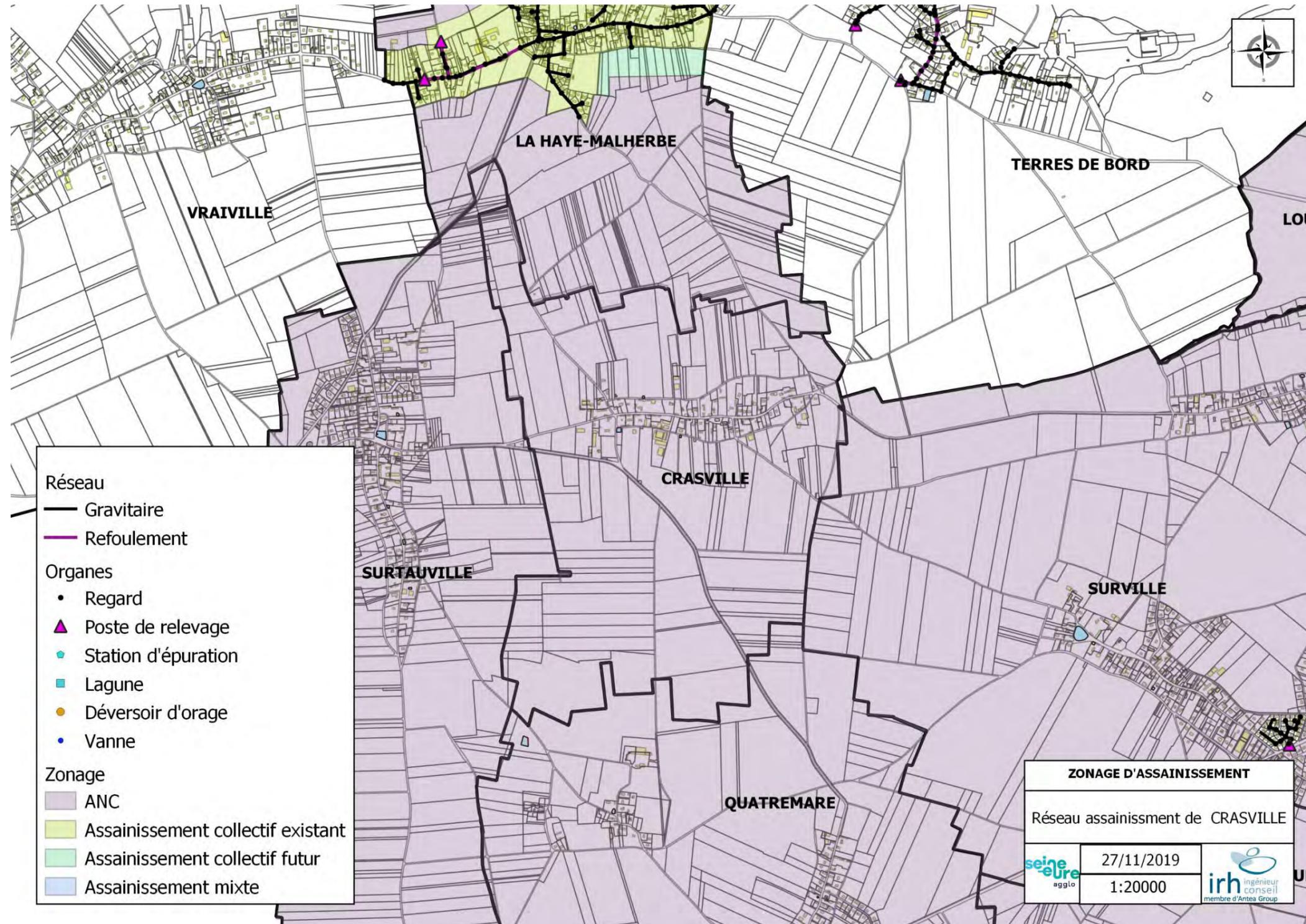


Figure 5 : Dernier plan de zonage de la commune (Réalisé par IR à partir des données du dernier zonage transmises par la CASE)

## 3.2. Assainissement Non Collectif

Une soixantaine de logements est assainie en non collectif sur la commune.  
D'après les résultats des contrôles du SPANC disponibles (menés entre 2008 et 2019) :

Tableau 1: Résultats et statistiques des contrôles ANC

<b>Contrôle</b>	<b>Nombre d'installations</b>	<b>Ratio</b>
A	6	50,0%
B	3	25,0%
C	-	-
D	1	8,3%
E	1	8,3%
NC	1	8,3%
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>100%</b>

### Classe A :

- Installation complète,
- Pouvant nécessiter quelques travaux mineurs,
- Présentant potentiellement des défauts d'entretien (ex : vidange à réaliser).

### Classe B :

- Installation complète sans ventilation,
- Installation sous dimensionnée,
- Installation présentant une usure d'éléments constitutifs,

### Classe C :

- Installation significativement sous dimensionnée,
- Traitement non accessible mais marques de tranchées visibles,
- Traitement partiellement accessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence de l'ensemble de l'installation,

### Classe D : RISQUE ENVIRONNEMENTAL

- Eaux pluviales rejetées dans le système d'assainissement
- Installation incomplète,
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation semblant présenter un risque de pollution

### Classe E : RISQUE SANITAIRE

- Défaut de sécurité sanitaire,
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation,
- Implantation à moins de 35m en amont d'un puits privé
- Installation inaccessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence d'une installation,
- Absence d'installation

### 3.3. Type de sols

Plusieurs types de sols ont été distingués et classés par aptitude à l'ANC sur la commune.

*Tableau 2 : Types de sols de la commune*

<b>Types de sol</b>	<b>Description</b>	<b>Filière</b>	<b>Contraintes</b>
A	Sols de limons argileux, limoneux à sableux, limoneux à débris de silex ou de terrasses alluviales anciennes	Epandage	Tranchée d'infiltration à mettre en place parallèlement aux courbes de niveau
C	Sols peu profonds mêlés à une argile limoneuse	Lit filtrant drainé verticaux avec exutoire en surface	Exutoire en surface

*Cf figure 6.*

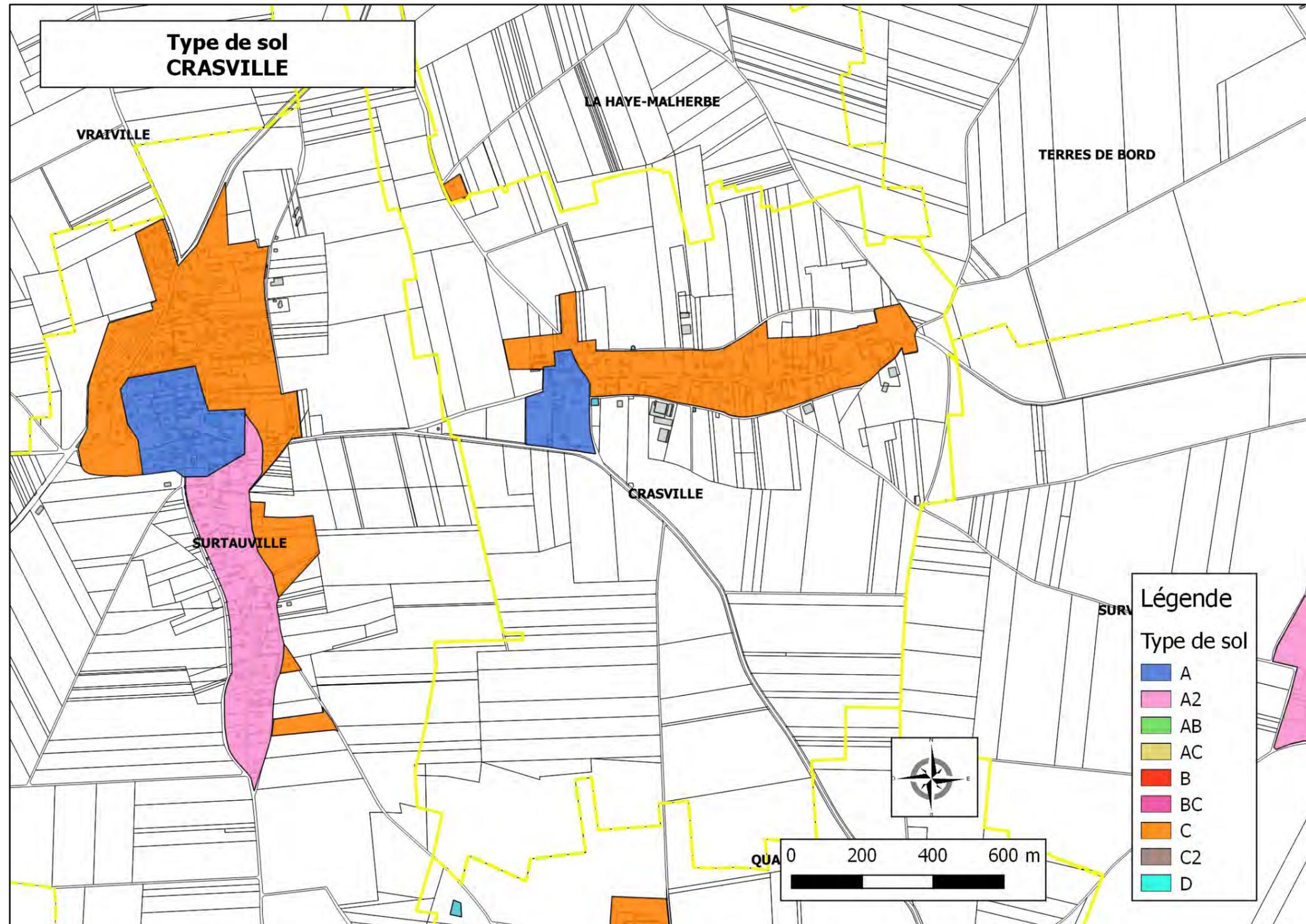


Figure 6 : Carte des sols de la commune (Réalisé par IRH à partir des données issues du dernier zonage transmises par la CASE)

### **3.4. Scénarii étudiés**

Etant donné la faible densité de linéaire/logement et l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif, le maintien de ce dernier se justifie.

## 4. Conclusion

Il a été décidé de maintenir le zonage en assainissement non collectif pour l'ensemble de la commune.

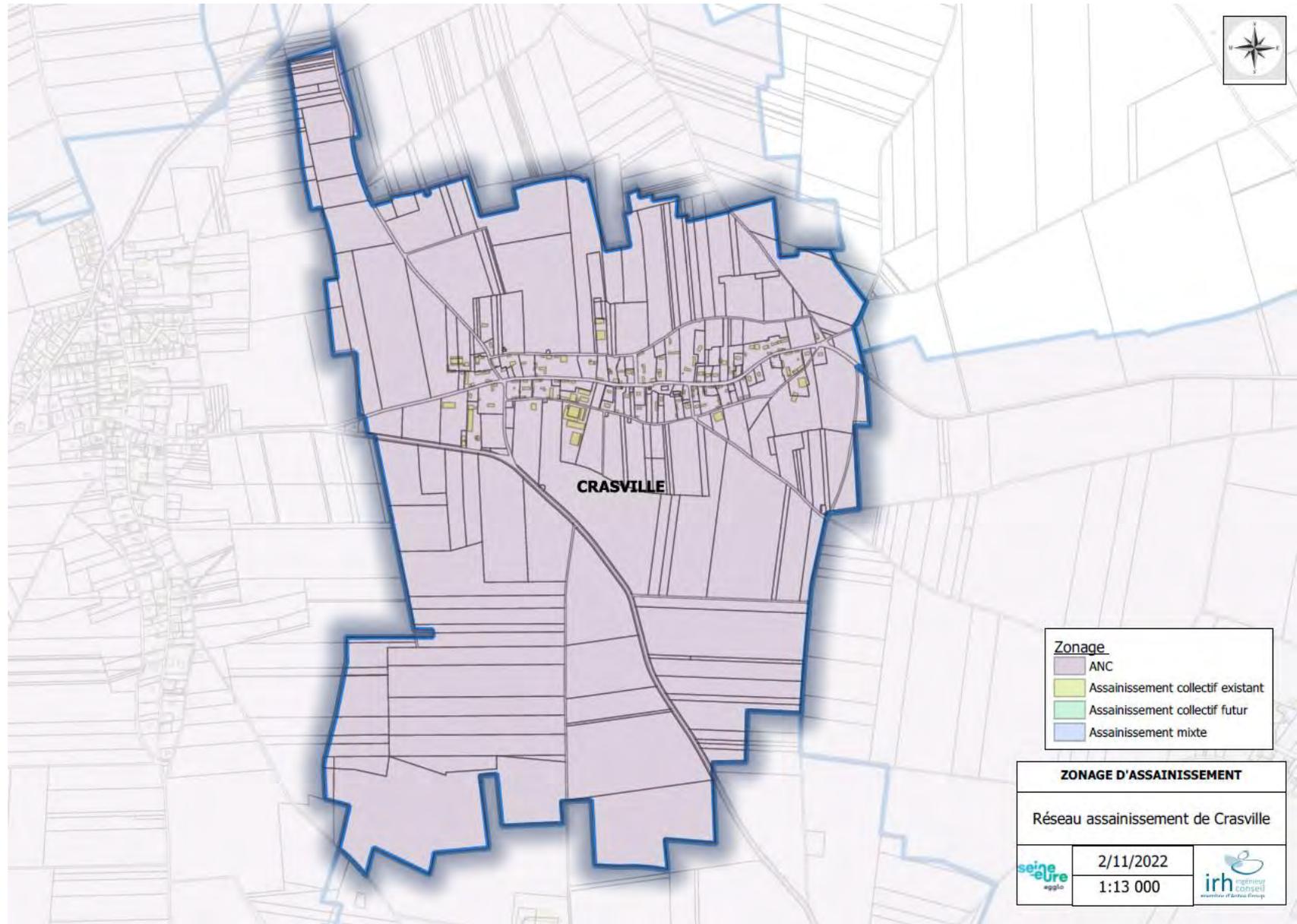


Figure 7 : Zonage final (réalisé par IRH après validation du MOA)